

REOURS DES TIERS PAYEURS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA095	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1966,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 13/04/2023 au 14/04/2023
- Du 20/11/2023 au 21/11/2023

OBJECTIFS

- Gérer les sinistres corporels (automobiles et hors automobiles).
- Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur alterne apports méthodologiques et techniques. Les participants traitent des études de cas pour analyser notamment les droits à recours et mettre en pratique la méthodologie de gestion des sinistres spécifiques au recours des tiers payeurs.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

REMARQUES : l'indemnisation dans le cadre du protocole d'accord assureurs / organismes sociaux (AA138) n'est pas traitée dans ce stage. Prévoir une calculatrice.

A. Notions préliminaires

1. Principe indemnitaire : indemnisation du dommage corporel

2. Loi du 5 juillet 1985

3. Qu'est-ce qu'un tiers payeur ?

B. Analyser les droits de recours contre tiers par la méthode des études de cas

1. Assiette de recours et créance des tiers payeurs

2. Accident du travail et accident de droit commun

3. Modalités de recours : loi du 21 décembre 2006

4. Cas de partage de responsabilité

5. Répartition au marc l'euro

C. Conditions d'exercice du recours

1. Recours amiable

2. Procédure judiciaire

D. Immunités

1. Légales

2. Jurisprudentielles

E. Recours des tiers payeurs étrangers

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation sinistres corporels automobiles ou non automobiles confirmés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1966,00 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 05/02/2026 à 22:08